

Pacifique, ce qui présente des avantages incommensurables; une telle mesure s'imposait d'ailleurs pour créer un pays intégré à partir de provinces désunies qui n'auraient jamais, étant donné leurs divergences d'intérêts, leurs préjugés locaux et l'absence de mécanismes pour contrecarrer ces influences préjudiciables, commandé l'attention et le respect, ou atteint le degré de prospérité qui caractérise aujourd'hui la Puissance.

Inutile de dire que la Chambre est tout à fait disposée à prendre des dispositions pour la construction du chemin de fer Canadien Pacifique, conformément aux conditions d'union avec la Colombie-Britannique, car cet ouvrage est en réalité d'une importance vitale pour le bien-être de la Puissance.

Parmi les grands avantages que la construction de ce chemin de fer nous procurera, signalons la colonisation du vaste Nord-Ouest, un territoire qui n'a pas d'égal sur le continent pour la production de blé, et l'ouverture de cette région fertile à des débouchés tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique. Cela nous permettra en outre de nous lancer à la conquête et probablement de capter le gros du commerce entre l'Europe et l'Asie, ce qui serait une source de grandes richesses pour le pays, lui donnant ainsi la place qui lui revient de par sa superficie et sa situation géographique favorable.

Il est réjouissant d'apprendre que les travaux d'exploration et d'arpentage préliminaires du tracé de la voie ont été menés avec diligence. L'extension du système de canaux est des plus importantes, tout comme la colonisation des terres publiques de la Province de Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest. Il y a lieu de se féliciter de la hausse des revenus de la Puissance; c'est le meilleur indice de la prospérité globale du pays, ce dont celui-ci n'est pas peu redevable aux politiques financières du Gouvernement (*bravos*). C'est avec plaisir que nous apprenons que la consolidation des diverses provinces a été réalisée conformément à la Constitution.

L'honorable député reprend sa place sous une salve d'applaudissements.

**M. CARTER :** Il serait impossible de trouver, dans l'histoire des assemblées législatives coloniales, qu'aucune soit saisie de sujets d'une importance plus grande que ceux soulevés dans le discours de Son Excellence.

Des nombreux sujets d'importance auxquels il est fait allusion, aucun n'inspire de plus vifs sentiments aux députés et ne leur fait plus chaud au cœur que la nouvelle de la guérison de S.A.R. le Prince de Galles et la déclaration d'une journée d'actions de grâces. Tous les partis accorderont un accueil chaleureux, sans distinction de race, de foi ou d'orientation politique, aux paroles de Son Excellence. Il est de notre devoir de rendre grâce à la divine Providence d'avoir éloigné le danger et d'avoir guéri l'héritier du Trône britannique.

Son Excellence fait allusion, dans le paragraphe suivant de son discours, au fait que la réunion du Parlement a été retardée;

je n'ai point de doute, Monsieur l'Orateur, que nous constaterons que ce retard fut inspiré par le désir de mieux servir les intérêts du pays.

L'invasion récente de la jeune Province de Manitoba par des gens sans foi ni loi venus des États-Unis d'Amérique est ensuite mentionnée; il y a tout lieu de féliciter le pays des promptes mesures de résistance qu'ont prises, avec succès, les autorités locales et le Gouvernement en envoyant de l'aide aux habitants de la province afin d'éviter que de tels troubles ne se reproduisent.

Nous ne saurions trop louer la promptitude et l'efficacité avec lesquelles les volontaires eux-mêmes ont accompli leur devoir à un moment de l'année où l'on croyait quasi impossible de surmonter les difficultés d'une marche à destination du Fort Garry.

Nous ne saurions surestimer l'importance du Traité de Washington. Si l'on se remémore l'époque antérieure aux récents événements, celle qui a conduit à la nomination de la Haute Commission, la perturbation des relations entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique créait beaucoup d'anxiété au pays. Les menaces de guerre qui planaient sur nous se sont heureusement dissipées, ce qui a eu pour effet de calmer les esprits et de rétablir le commerce.

Il serait prématuré de se lancer dans une discussion des détails, ce qu'il sera temps de faire lorsque les documents seront devant nous. La formulation du traité montre toutefois de façon évidente que l'Angleterre est tout à fait disposée à étendre sa protection au Canada et à nous soutenir dans le maintien de nos droits indubitables. Nous avons tout lieu de nous réjouir, je crois, de ce que Sa Majesté ait choisi comme Commissaire un homme d'État aussi distingué que l'hon. sir John A. Macdonald.

La question de l'immigration est si importante et si intimement liée à la mise en valeur du pays et de ses ressources que le Gouvernement devrait lui accorder la plus grande attention. Elle doit être considérée comme très importante dans le contexte de l'expansion du système de canaux, de la construction d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique et d'autres ouvrages publics.

Au sujet de la récente acquisition de la Colombie-Britannique, je crois exprimer les sentiments de tous en disant que nous avons raison de nous réjouir de cet événement et du fait que nous comptons maintenant parmi nous des représentants de cette lointaine province.

D'après les dires du député qui a si bien proposé l'Adresse (M. Nathan), nous ne saurions douter que l'acquisition de la Colombie-Britannique soit d'une importance telle pour la nouvelle Puissance que toutes les dépenses engagées pour aménager le chemin de fer du Pacifique seront plus que compensées (*bravos*).